

Le Kremlin Bicêtre, le 1 juillet 2019.

Objet : Attestation pour l'agriculture biologique Dolomie non séchée

Je soussigné, la société SAS Agriconomie metteur en marché atteste que le produit Dolomie du Poitou humide, qui est un carbonate de calcium et magnésium d'origine sédimentaire, amendement minéral basique, est utilisable en agriculture biologique conformément à l'annexe I du règlement CE n° 889/2008, portant modalités d'application du règlement CE n° 834/2007 relatif à la production biologique.

Dolomie du Poitou humide est donc utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007 du 28 juin 2007.